

## Maisons Basse Consommation : De Grosses Économies Réalisées - Quettreville-Sur-Sienne



Quatre maisons BBC, bâtiments basses consommations, ont été construites en septembre 2009 par la SAHLM Coutances-Granville. Les locataires, un an après, sont très satisfaits des économies d'énergie réalisées sur les charges locatives.

Denise Joret a dépensé 143 € tous les deux mois pour se chauffer entre radiateurs électriques et poêle à bois. « Avant, je payais 2 000 € de gaz dans mon ancien logement mal isolé alors qu'ici je réalise des économies. » Nicole et Bernard Fauvel témoignent aussi : « Je n'ouvre presque jamais les radiateurs électriques. J'ai dû les faire fonctionner 15 jours cet hiver par grand froid. Le poêle à bois suffit largement : j'utilise seulement trois bûches par jour et la maison est bien chaude. J'ai dû dépenser cet hiver seulement 120 € pour me chauffer alors qu'avant, il me fallait 1 150 €. » Un chauffe-eau de 280 litres assure de l'eau chaude à volonté : c'est un chauffage thermodynamique, une mini-pompe à chaleur installée dans le garage. « On n'y touche pas, elle se met en route toute seule la nuit quand l'électricité est moins chère. »

Des panneaux solaires ont été installés sur deux maisons. « L'électricité obtenue grâce à ces panneaux est revendue non pas par le locataire mais par la SA HLM, explique un de ses représentants. Les bénéfices réalisés sont reversés aux quatre locataires. Sinon, cela posait un problème d'équité : les deux maisons avec panneaux étaient mieux loties que les autres. Cela aurait aussi posé un problème technique pour faire la différence entre électricité solaire et normale. »

Une toiture végétalisée a été installée. « On a constaté que cela isole plus du chaud que du froid, souligne l'architecte Antoine Fournier. Dans nos régions tempérées, ce n'est pas une solution pour s'isoler du froid. »

« Selon les objectifs du gouvernement, en 2012, la consommation énergétique devra être de 50 kW par m<sup>2</sup> et par an alors qu'aujourd'hui, elle est de 250 kW, assure François Herbin, le directeur de la SAHLM. Cela implique des constructions adaptées, une isolation très performante et de faibles besoins en chauffage. C'est donc plus cher à construire, au moins 15 % en plus, mais ce sera obligatoire en 2012. Par contre, si la vision énergétique est précisée, le label HQE, haute qualité environnementale, ne sera pas obligatoire en 2012. »

Source : [Ouest-France.fr](http://Ouest-France.fr)

Par Castelmob - Publié dans : [maisons...](#)